

**Compte-rendu de la réunion du Comité Syndical
du jeudi 18 février 2021 à 10 heures
Salle Gaston Chérau – 36370 PRISSAC**

Etaient Présents, Excusés, Absents Mmes et MM. les délégués :

Communauté de Communes Brenne Val de Creuse

Nom	Prénom	Observations
AUBRY	Andrée	Présente
BONDOUX	Christel	Est remplacé par un suppléant CHEZEAUX Jean-Louis
DAMET	Joël	Décédé
HERVO	Dominique	Absent
JACQUET	Alain	Présent
LACOU	Lydie	Est remplacée par un suppléant LERAT Catherine
LHERPINIERE	Gilles	Absent
LIAUDOIS	Michel	A donné pouvoir à JACQUET Alain
MERLOT	Claude	Présent
PESSIONE	Alain	Présent
VACHAUD	Edith	A quitté la séance à 11 heures 15

Communauté de Communes Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse

Nom	Prénom	Observations
BONNET	Maurice	Décédé
BRANGIER	Patrick	Excusé
CHARTIER	Bruno	Présent
DESAIX	Thierry	Excusé
GUILLOREAU	Marinette	Absente
MARTINEAU	Jean-Marie	Absent
NANDILLON	Jean-Pierre	Présent

Communauté de Communes Marche d'Occitane Val d'Anglin

Nom	Prénom	Observations
GOURLAY	Philippe	Présent
GROEN	Spike	Présent
JOUOT	Hubert	Présent
LAROCHE	Laurent	Absent
VRIGNAT	Frédérique	Présente

Communauté de Communes Cœur de Brenne

Nom	Prénom	Observations
BOISLAIGUE	Christian	Présent
CAMUS	Jean-Louis	Présent
DANVY	Françoise	Absente
MARCQ	Jean-Louis	Présent

Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne

Nom	Prénom	Observations
GUIGNEDOUX	Jean	Présent
RIET	Serge	Présent
VILLIERE	Chantal	Présente

Communauté d'Agglomération Châteauroux Métropole

Nom	Prénom	Observations
AUJEAN	Bernard	Présent

Communauté de Communes Chatillonnais en Berry

Nom	Prénom	Observations
BOURIN	Alain	Absent

Communauté de Communes du Pays Dunois

Nom	Prénom	Observations
BOURGOIN	Annie	Excusée

Communauté de Communes du Pays Sostranien

Nom	Prénom	Observations
COURET	Pierre	Absent

Assistaient également à la réunion :

Monsieur Gilles TOUZET, Maire de Prissac

Monsieur NELISSEN Frédéric de Cuzion

Messieurs et Mesdames MAZEROLLES Alban, BOIREAULT Guillaume, TRINQUART Anaïs, Techniciens de rivières, et VERITE Marie-Laure, secrétaire – comptable du SMABCAC.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 décembre 2020 ;
- Point sur les trois bassins versants ;
- Débat d'Orientations Budgétaires 2021 ;
- Délibérations.

Monsieur le Président ouvre la séance, en rappelant que les membres suppléants n'ont pas été invités à cette réunion en raison du contexte sanitaire et afin de pouvoir respecter les distances de sécurité, mais ils pouvaient remplacer des délégués titulaires.

Il a ensuite rendu hommage à Monsieur Maurice BONNET d'Argenton Sur Creuse, représentant la Communauté de Communes Eguzon Argenton-Vallée de la Creuse, et délégué à l'Agence de l'Eau-Loire Bretagne et à Monsieur Joël DAMET, maire de Vigoux, et délégué de la Communauté de Communes Brenne-Val de Creuse, tous les deux, décédés depuis la dernière réunion. Une minute de silence a été observée en leur mémoire.

Approbation du compte-rendu du 9 décembre 2020 :

Monsieur le Président demande si des observations, ou des modifications sont à apporter au compte-rendu de la réunion du 9 décembre dernier. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Point sur les trois bassins versants :

- Le bassin versant de la Creuse :

La parole est ensuite passée à Anaïs TRINQUART afin de faire le point sur le bassin de la Creuse.

Pour rappel, l'étude menée sous maîtrise d'ouvrage du PNR Brenne a eu lieu entre 2014 et 2018. Au premier janvier 2019, le SMABCAC reprend le projet et travaille sur le programme d'actions qui est validé en COPIL et Comité Syndical en mars 2020. Le reste de l'année est consacrée à la rédaction des dossiers réglementaires qui sont déposés aux services de l'État en novembre 2020. Suite à une consultation du public de 21 jours en décembre, les arrêtés de DIG pour le Contrat Territorial Creuse ont été actés en janvier 2021.

Sur ce territoire, l'année 2021 sera consacrée à la mise en place des études sur les seuils de la Creuse, 4 à Argenton sur Creuse et 1 à le Blanc. Les travaux devraient démarrer sur le seuil de Tournon Saint Martin.

Sur le Bouzanteuil, une étude de restauration de la continuité écologique devrait également être réalisée.

- Le bassin versant de l'Anglin :

La parole est ensuite passée à Guillaume BOIREAULT afin de faire le point sur le bassin de l'Anglin.

La procédure réglementaire commencée en novembre 2019 n'est toujours pas terminée. Après passage en CODERST début mars, les arrêtés de DIG et d'Autorisation Environnementale seront signés et envoyés par la préfecture pour une réception à la mi-mars.

Pour cette année 2021, plusieurs actions sont prévues :

- Le lancement des études sur les ouvrages en liste 2, elles permettront d'aboutir des avant-projets définitifs permettant la réalisation des travaux sur les ouvrages dès 2022. Les ouvrages concernés sont les suivants : Puygirault, Rochebellusson, Méridgy, Pontigny, Rolnier, La Ronde, Bélâbre.

- Sur l'Abloux, deux travaux d'effacements d'ouvrages sont prévus : le seuil de Villebuxière, sur la commune de Vigoux, et le seuil de Saint-Sébastien, dans le département de la Creuse.
- Sur les sites de l'Abloux mentionnés précédemment, des travaux agricoles sont prévus avec plus de 1100 mètres de linéaire de clôture de prévus afin de limiter le piétinement des troupeaux dans le cours d'eau. Des abreuvoirs ou des sites d'abreuvement seront positionnés afin de permettre l'abreuvement.
- Des travaux de gestion des embâcles et de la ripisylve sont aussi programmés sur les zones de travaux sur l'Abloux.

- Le bassin versant de la Claise :

L'année 2020, sur le bassin versant de la Claise, sera essentiellement consacrée à la poursuite et la finalisation de l'étude bilan du précédent contrat et de diagnostic du territoire.

- Actions communes sur les 3 bassins versants :

- Des actions de suivis des cours d'eau, ayant pour objectifs d'améliorer les connaissances sur les cours d'eau et de suivre l'impact des travaux qui vont être mis en place, sont programmées pour 2021 sur 6 cours d'eau : le Bouzanteuil, les Chézeaux, le Brion, la Mage, l'Abloux et l'Anglin amont.

Il s'agit notamment de suivre les éléments biologiques et physico-chimiques des cours d'eau.

- Les actions de lutte contre la Jussie, plante exotique envahissante, seront, comme l'année dernière, de nouveau mises en place. Elles se concentreront principalement sur l'Anglin, principalement touché, mais également sur la Claise et sur la Creuse. Elles seront réalisées par une entreprise spécialisée et par l'équipe verte de la communauté de communes Brenne Val de Creuse.

- Les techniciens du SMABCAC travaillent actuellement sur la mise en place d'un livret ayant pour objectif de présenter le SMABCAC et ses actions. Il sera ensuite distribué aux habitants du territoire et propriétaires afin que ces derniers aient plus d'informations sur le syndicat. Les techniciens ont demandé différents devis afin de pouvoir présenter différentes stratégies de distribution.

Monsieur Jean-Louis CAMUS remercie Monsieur Gilles TOUZET, Maire de Prissac, pour l'accueil et le prêt de la salle Gaston Chéreau. Il passe ensuite la parole à Monsieur Alain JACQUET afin de faire une présentation du SAGE Creuse.

Monsieur Alain JACQUET souligne que la dernière Commission Locale de l'Eau du SAGE Creuse a vu l'élection en tant que Présidente de Madame Annick GOMBERT et que lui-même a été élu en tant que Vice-Président en charge de la Commission Creuse aval. Il précise que les 3 Commissions géographiques du SAGE sont la Creuse amont, la Gartempe et la Creuse aval. Une Commission thématique vient d'être créée sur la thématique "quantité d'eau".

Débat d'Orientations Budgétaires 2021

Monsieur le Président, rappelle qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu conformément aux articles L 2312-1 et L 5211-36 du code général des collectivités territoriales.

- Les dépenses de fonctionnement :

	Fonctionnement	DOB 2020	BP 2020	DOB 2021
011	Charges à caractère général	274 370 €	301 370 €	307 980 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	146 640 €	146 640 €	152 950 €
65	Autres charges de gestion courante	17 760 €	17 760 €	51 160 €
66	Charges financières	1 700 €	1 697 €	833 €
68	Dotations aux amortissements	18 514 €	19 072 €	17 115 €

Monsieur Bernard AUJEAN s'étonne que le compte « Autres charges de gestion courante » soit en augmentation par rapport au DOB 2020.

Ce poste correspond en partie aux indemnités des élus et aux charges y afférentes. Une délibération a été prise en septembre dernier décidant d'attribuer aux Vice-Présidents une indemnité de fonction.

- Les recettes de fonctionnement

	Fonctionnement	DOB 2020	BP 2020	DOB 2021
73	Taxe GEMAPI pour 4 Communautés de Communes	277 789 €	277 789 €	277 668 €
74	Participation des 5 EPCI qui n'ont pas créé la Taxe GEMAPI	47 997 €	47 997 €	48 151 €
74	Subventions de la Région et de l'Agence de l'Eau	214 535 €	160 887 €	185 600 €
76	Produits financiers	35 €	35 €	20 €
77	Amortissements de subventions	5 038 €	5 038 €	943 €

- Les dépenses d'investissement

	Investissement	DOB 2020	BP 2020	DOB 2021
16	Emprunts Remboursement du Capital	13 564 €	13 564 €	9 692 €
20	Logiciels	6 000 €	6 000 €	5 000 €
21	Matériel de bureau, Informatique, mobilier, matériel divers	22 000 €	22 000 €	23 000 €
23	Bassin versant Anglin	15 000 €	37 000 €	137 580 €
23	Bassin versant Creuse	46 500 €	68 500 €	88 300 €
23	Prévention des Inondations		50 000 €	51 000 €
23	Bassin versant Claise	70 000 €	70 000 €	55 000 €
13	Amortissements de subventions	5 038 €	5 038 €	943 €

- Les recettes d'investissement

	Investissement	DOB 2020	BP 2020	DOB 2021
10	FCTVA	440 €	440 €	1 163 €
13	Subventions de l'Agence de l'Eau, des Régions Centre et Nouvelle Aquitaine et du département de la Creuse	77 690 €	65 095 €	105 816 €
28	Amortissement de subventions	18 514 €	19 072 €	17 115 €

- Répartition par bassin versant

Bassin de la Creuse			
Action prévisionnelle	Montant estimatif	Subvention estimative	Reste à Charge
Etude Inondation	17 050 €	0 €	17 050 €
Etude continuité sur 5 seuils (CTMA Creuse)	30 000 €	0 €	30 000 €
Travaux de restauration de la continuité sur le seuil de Tournon (CTMA Creuse)	18 000 €	0 €	18 000 €
Etude continuité sur le Bouzanteuil (CTMA Creuse)	10 000 €	7 000 €	3 000 €
Suivi qualité des eaux (CTMA Creuse)	24 300 €	12 150 €	12 150 €
Communication	6 000 €	3 000 €	3 000 €
Entretien équipe verte	20 000 €	0 €	20 000 €
Lutte contre la jussie	4 680 €	0 €	4 680 €
Travaux prévention des inondations	17 000 €	0 €	17 000 €
TOTAL	147 030 €	22 150€	124 880 €

Bassin de l'Anglin			
Action prévisionnelle	Montant estimatif	Subvention estimative	Reste à Charge
Etude Inondation	17 050 €	0 €	17 050 €
Etude effacement/aménagement de seuils (CTMA Anglin)	84 000 €	52 800 €	31 200 €
Travaux de mise en défens (clôtures-abreuvoirs)	25 750 €	20 045 €	5 705 €
Travaux effacement de seuils (CTMA Anglin)	15 000 €	15 000 €	0 €
Travaux de ripisylve/ gestion des embâcles (CTMA Anglin)	14 630 €	4 221 €	10 409 €
Lutte contre la jussie (CTMA Anglin + poursuite engagement 2020)	34 320 €	2 400 €	31 920 €
Suivi de la qualité de l'eau	10 700 €	5 350 €	5 350 €
Communication	2 500 €	1 250 €	1 250 €
Equipe verte	20 000 €	0 €	20 000 €
Etude débit biologique	1 900 €	0 €	1 900 €
Travaux prévention des inondations	17 000 €	0 €	17 000 €
TOTAL	242 850 €	101 066 €	141 784 €

Bassin de la Claise			
Action prévisionnelle	Montant estimatif	Subvention estimative	Reste à Charge
Etude Inondation	17 050 €	0 €	17 050 €
Etude Bilan et de définition d'un programme d'actions (CTMA Claise)	63 654 €	72 000 €	(-) 8 346 €
Entretien des seuils	20 000 €	0 €	20 000 €
Entretien APAJH	10 000 €	0 €	10 000 €
Lutte contre la jussie	4 680 €	0 €	4 680 €
Etude Débit Biologique	1 900 €	0 €	1 900 €
Travaux prévention des inondations	17 000 €	0 €	17 000 €
Bassin versant Claise	55 000 €	0 €	55 000 €
TOTAL	189 284€	72 000 €	117 284 €

A la fin de la présentation, Monsieur le Président demande au Comité syndical s'il y a des observations.

Monsieur Hubert JOUOT fait remarquer qu'il y a peu de subventions, et demande s'il y en a pour une station mesure.

Monsieur Alban MAZEROLLES répond que la DREAL Nouvelle Aquitaine finance les 2 stations de mesure qui seront installées sur la Claise et l'Abloux

Madame Catherine LERAT demande les travaux prévus pour les inondations sur la Claise.

Monsieur Alban MAZEROLLES dit qu'il faut attendre la fin de l'étude Inondation portée par l'EPTB Vienne. Une somme est inscrite en cas de nécessité.

Après ces quelques questions, le Comité syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire.

Délibérations

2021-01-02 : Etude de détermination de débits minimum biologiques – conventionnement avec l'EPTB Vienne

Dans le cadre de l'élaboration du SAGE Creuse, l'EPTB Vienne réalise une étude HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) afin d'obtenir des données notamment sur les quantités d'eau disponibles sur le bassin versant. Cette étude nécessite la définition de débits minimum biologiques sur les principaux cours d'eau du territoire.

Le débit minimum biologique est le débit minimum à conserver dans le lit d'un cours d'eau pour assurer la vie, la reproduction et la circulation des espèces aquatiques. Cette donnée essentielle est demandée dans de nombreux projets tels que les travaux d'aménagements de restauration de la continuité écologique, les projets pouvant utiliser la force motrice de l'eau (hydroélectricité), les nouvelles demandes d'irrigation, etc.

L'EPTB Vienne envisage la réalisation de 13 points de détermination de débits minimum biologiques à l'échelle du bassin versant de la Creuse. Elle propose aux structures porteuses de la compétence GEMAPI de s'associer à cette étude si elles le souhaitent pour établir des points complémentaires sur les cours d'eau. Sur le territoire du SMABCAC, les points suivants sont retenus par l'EPTB Vienne :

- La Creuse à l'aval de la Roche au Moine ;
- La Creuse à Le Blanc ;
- L'Anglin à Mauvières.

Monsieur le Président sollicite une association à l'EPTB Vienne pour demander l'instauration de 2 nouveaux débits minimum biologiques sur le territoire du SMABCAC. Le premier sur la Claise à Martizay et le second sur l'aval de l'Abloux (bassin de l'Anglin). Ces 2 cours d'eau vont être équipés de nouvelles stations de mesures de débits par les services de l'Etat dans le courant de l'année 2021.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, approuve le conventionnement avec l'EPTB Vienne pour s'inscrire dans leur étude.

Madame Catherine LERAT demande si les mesures de débits restent identiques aux années antérieures.

Monsieur Alban MAZEROLLES répond qu'il n'y a pas de mesures sur la Claise dans le département de l'Indre à ce jour. La station située dans le département d'Indre et Loire a été modifiée ces dernières années et localisée à l'aval de l'Aigronne.

2021-01-03 : Etude de la restauration de la continuité écologique sur l'Anglin

La première année du contrat Territorial milieux aquatiques sur l'Anglin propose l'étude de différents seuils situés sur le cours de l'Anglin situé en liste 2 au titre de l'article L214-17 du Code de l'Environnement. Les propriétaires se sont associés à l'étude préalable au contrat territorial afin de mettre leur ouvrage en conformité avec le respect de la continuité écologique.

L'étude individuelle de chaque seuil consiste à définir un projet définitif par ouvrage en fonction des attentes des propriétaires et de l'application de la réglementation.

Les études des seuils suivants sont proposées pour la première année du contrat territorial :

- Déversoir du moulin de Bélâbre (ROE14028) ;
- Déversoir du moulin de la Ronde (ROE14041) ;
- Déversoir du moulin de Rolnier (ROE14070) ;
- Déversoir du moulin de Pontigny (ROE16547) ;
- Déversoir du Moulin de Mérigny (ROE16542) ;
- Déversoir du Moulin de la Rochebellusson (ROE15093) ;
- Déversoir de Puygirault (ROE15091).

Monsieur le Président rappelle que les statuts du SMABCAC stipulent que pour intervenir sur les ouvrages hydrauliques de l'Anglin, le Comité Syndical doit se prononcer sur chaque ouvrage et qu'une convention doit être passée avec le ou les propriétaires.

Monsieur le Président propose que le SMABCAC puisse se porter Maître d'Ouvrage de ces études afin de globaliser les procédures et de réduire les coûts. Une convention sera signée avec les différents propriétaires.

Conformément à la délibération du 26 juin 2019, le SMABCAC peut apporter, sous certaines conditions, un financement complémentaire aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne apporte un financement des études à hauteur de 50 à 70% suivant les projets mis à l'étude.

Après délibération, le Comité Syndical, avec 14 voix pour, 4 voix contre (Madame VRIGNAT, Messieurs PESSIONE, GROEN, CHEZEAUX) et 2 abstentions (Madame LERAT, Monsieur JOUOT) propose

d'autoriser le SMABCAC à intervenir sur les 7 seuils cités précédemment, et à se porter Maître d'Ouvrage pour les études sur les seuils. Il autorise également le Président à signer les conventions avec les différents propriétaires d'ouvrages, les demandes de subventions, et à procéder à la passation du marché public.

Madame Frédérique VRIGNAT souhaite savoir ce qui se passe en cas de refus des propriétaires.

Monsieur Alban MAZEROLLES répond les actions ne se feront qu'avec l'accord des propriétaires.

Monsieur Alain PESSIONE dit que l'arasement des seuils n'est pas une bonne solution et qu'il serait préférable de faire une amélioration des ouvrages. Il souligne que lors de l'enquête publique, le Commissaire-enquêteur a émis des réserves sur cette action.

Monsieur Jean-Louis CAMUS rétorque que l'engagement est à faire suivant l'étude. Les propriétaires se sont volontaires et décideront des travaux à mener chez eux à partir de l'étude

2021-01-04 : Travaux de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Anglin

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques du bassin versant de l'Anglin prévoit dans les 3 premières années des actions de restauration des cours d'eau. Pour les 3 premières années du contrat territorial, une partie des travaux programmés concernent :

- De la restauration de la ripisylve ;
- De la gestion d'embâcles ;
- De la mise en défens des berges et du cours d'eau (pose de clôtures, aménagement d'abreuvoirs, etc.).

Ces travaux concernent les cours d'eau suivant :

- L'Abloux pour la première année du contrat territorial sur les communes de Saint-Sébastien, Parnac et Vigoux.
- L'Anglin aval pour la deuxième année du contrat territorial sur les communes de Mauvières, Concremiers, Ingrandes, Mérigny.
- L'Anglin amont pour la troisième année du contrat territorial sur les communes d'Azerables, Mouhet, La Châtre l'Anglin.

Monsieur le Président précise que des financements publics peuvent être sollicités auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, du Conseil Départemental de la Creuse, et présente le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers, à passer les procédures de marchés nécessaires, à passer une convention avec les propriétaires des parcelles désignées dans l'étude du Contrat Territorial de l'Anglin.

2021-01-05 : Suivi de la qualité des cours d'eau

En 2021, le SMABCAC débutera les premières actions des contrats territoriaux milieux aquatiques des bassins versants de la Creuse et de l'Anglin. Pour s'assurer de l'efficacité de certains travaux, il est nécessaire de réaliser des mesures de suivis complémentaires aux données obtenues par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour le suivi des masses d'eau.

Les paramètres suivis concernent les indices biologiques et des suivis physico-chimiques, soit sur des stations existantes, soit sur de nouvelles stations au plus proche des sites concernés par les travaux.

Pour les 3 premières années des contrats territoriaux, les paramètres à suivre, déterminés dans les programmes sur les bassins versants sont les suivants :

- L'Indice Biologique Diatomées (IBD) ;
- L'Indice Biologique Global DCE (IBG-DCE) et l'Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2) ;
- L'Indice Poissons Rivière (IPR) ;
- Des suivis physico-chimiques (macropolluants, substances prioritaires, polluants spécifiques, etc...).

Monsieur le Président présente le plan de financement.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à solliciter les partenaires financiers, à passer les procédures de marchés nécessaires, et à passer une convention avec les propriétaires ou exploitants agricoles des parcelles désignées dans l'étude du Contrat Territorial sur le bassin de l'Anglin.

2021-01-06 : Travaux de lutte contre la prolifération de la jussie sur la Creuse, l'Anglin et la Claise

La jussie, ou plutôt les 2 espèces de jussie, localisées sur le territoire du SMABCAC font parties des espèces envahissantes les plus dangereuses pour les milieux aquatiques en France.

En 2020, le SMABCAC a engagé une première phase de travaux sur les cours d'eau de l'Anglin et de la Creuse et a repris une action déjà engagée sur la Claise. Ces travaux ont permis l'arrachage de près de 200 m³ de plante sur les 3 cours d'eau.

Monsieur le Président propose de renouveler une phase de travaux pour lutter contre ces plantes et poursuivre l'action menée l'an dernier.

Monsieur le Président propose de prévoir dans le prochain budget la somme de 43 680 € qui sera répartie sur les 3 bassins versants en fonction de l'état de développement de la plante.

Monsieur le Président demande au Comité Syndical :

- De l'autoriser à signer les demandes de subventions et tous les documents s'y rapportent ;
- De l'autoriser à procéder à la passation du marché public et à signer tous les documents nécessaires ;

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer les demandes de subventions et à procéder à la passation du marché public, et à signer tous les documents nécessaires.

Monsieur Hubert JOUOT souhaite qu'une visite des travaux soit réalisée en cours d'année.

Monsieur Jean-Louis CAMUS répond que dès que les premiers travaux débiteront, il sera important de réaliser une visite de terrain.

Monsieur le Président rappelle les prochaines dates de réunions :

Réunion de Bureau, le jeudi 11 mars 2021 à 10 heures, rue du Courbat 36200 LE PECHEREAU

Réunion du Comité Syndical, le jeudi 25 mars 2021 à 10 heures, Salle des Fêtes de LUANT.

Monsieur le Président remercie les membres présents et clôture la séance.

Le Président,

 Jean-Louis CAMUS

